

RAPPEL DE PRODUIT

Chers clients,

Suite à Arrêté préfectoral de fermeture de la zone de production conchylicole de la Baie du Mont St Michel rivage et d'Hirel en raison de présence de norovirus.
Nous procédons au rappel de :

Moules de bouchot de la Baie du Mont Saint Michel AOP conditionnées du 25/11/19 au 04/01/2020 (ou DLC au 12/01/2020) toutes marques, conditionnements ou fournisseurs confondus.

Les produits concernés ont été retirés de la vente à réception de l'Arrêté préfectoral mais si vous en avez acheté avant, nous vous demandons de ne pas les consommer et de les rapporter dans votre magasin habituel où ils vous seront remboursés.

Les toxi-infections alimentaires (TIAC) causées par les Norovirus se traduisent par des troubles gastro-intestinaux souvent accompagnés des symptômes de gastro-entérite aiguë (apparition brutale de vomissements, nausées et/ou diarrhées parfois associés à des crampes abdominales, fièvre modérée, frisson, courbature et maux de tête.). Ces symptômes apparaissent après une période d'incubation comprise entre 10 et 50 heures qui suit la consommation des produits.

Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient des symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le **service consommateurs Carrefour** en composant le **N° Cristal : 09 69 39 7000 – Appel non surtaxé.**

A afficher jusqu'au 20 janvier 2020